

## FICHE DE SÉCURITÉ ISOMATE-C

### Section 1 : Identification du mélange et de la société

#### 1.1 Identification du produit

Nom du mélange : ISOMATE-C

Type de formulation : VP

Concentration : voir section 3

Matière active : phéromones SCLP (voir section 3)

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 96M3-R0WE-G000-QVFA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : produit phytopharmaceutique à usage professionnel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France

251 rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

France

Tel.: 01 53 67 68 53

Fax: 01 53 67 68 41

Email: [celine.barthet@sumiagro.com](mailto:celine.barthet@sumiagro.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons : Paris 01 40 05 48 48,

### Section 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classement du mélange

##### 2.1. Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

GHS 07- GHS 09

Attention

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertige.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH 208 : Contient du (E,E)-8,10-dodecadienol, du dodecan-1-ol et du tetradecan-1-ol. Peut produire une réaction allergique.

EUH 401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 2.2 Éléments d'étiquetage



Attention

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertige.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH 208 : Contient du (E,E)-8,10-dodecadienol, du dodecan-1-ol et du tetradecan-1-ol. Peut produire une réaction allergique.

EUH 401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

## 2.3 Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le produit ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbation endocrinienne, ni n'a été identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères énoncés dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission et le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Le produit contient un coformulant identifié comme substance préoccupante et en cours d'évaluation dans le cadre du programme REACH.

## Section 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom                               | N° CAS     | Concentration              | Classement selon 1278/2008 (EC)                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------|------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| E,E-8,10-dodecadienol (codlémone) | 33956-49-9 | 78 g/kg<br>117mg/diffuseur | Irritation cutanée cat. 2- H315<br>Sensibilisation cutanée, cat 1 - H317<br>Irritation oculaire, cat 2 -H319<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336<br>Danger chronique pour le milieu aquatique, cat 2- H411 |

|              |          |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------|----------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1-dodecanol  | 112-53-8 | 40.6 g/kg<br>61 mg/diffuseur | Irritation cutanée cat. 2- H315<br>Sensibilisation cutanée, cat 1 - H317<br>Irritation oculaire, cat 2 -H319<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336<br>Danger chronique pour le milieu aquatique, cat 2- H411 |
| Tetradecanol | 112-72-1 | 9.34 g/kg<br>14 mg/diffuseur | Irritation cutanée cat. 2- H315<br>Sensibilisation cutanée, cat 1 - H317<br>Irritation oculaire, cat 2 -H319<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336<br>Danger chronique pour le milieu aquatique, cat 2- H411 |

## Section 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Inhalation : Respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau : Laver à grande eau avec du savon.

Contact avec les yeux : Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. Pour les feux importants, utiliser de l'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Des jets trop puissants d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

En conditions confinées, des vapeurs peuvent se dégager dans l'air et provoquer une combustion rapide sous l'action d'une étincelle ou d'une flamme nue.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection, appareil de protection respiratoire autonome.

## **Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la contamination des eaux. Eponger et placer les matières absorbantes dans un récipient réservé à ce type de déchet.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **6.3.1 Le confinement d'un déversement**

#### **6.3.2 Le nettoyage d'un déversement**

Absorber le liquide avec un matériau type sable, suie... Les éléments contaminés doivent être éliminés comme indiqué § 13. Assurer une ventilation adéquate.

#### **6.3.3 Information complémentaire**

Pas d'information complémentaire

### **6.4 Référence à d'autres sections**

## **Section 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **7.1.1 Recommandations**

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver abondamment les mains après manipulation. Garder les conteneur fermés. Eviter les flammes nues, la chaleur et les étincelles.

Pour les personnes atteintes de syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (SIOC), le port d'un masque de type A2P3 est recommandé pendant la phase de pose des diffuseurs et lors de la rentrée dans la parcelle.

#### **7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités**

Conserver dans les emballages scellés, dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et du soleil. Pour un stockage de longue durée, la température ne doit pas dépasser 5°C.

Ne pas stocker avec des oxydants ou des acides. Tenir éloigné de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Porter des gants.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.2.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

#### 8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser la ventilation. Cette dernière doit être résistante aux explosions. Une douche d'urgence et un rince-œil doivent être disponibles dans la zone de travail.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protections.

##### 8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles et un vêtement de protection propre.

##### 8.2.2.3 Protection respiratoire

Ouvrir les sachets à l'extérieur ou en local ventilé. Eviter de rester en atmosphère confinée avec des sachets ouverts, même vides.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7 : Manipulation et stockage

Voir section 13 : Considérations relatives à l'élimination

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : liquide transparent incolore ou jaune pâle
- b) Odeur : alcool gras
- c) Seuil olfactif : pas de données
- d) pH :
- e) Point de fusion/point de congélation : 33°C (déterminé sur la substance active codlémone).
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : pas de données
- g) Point d'éclair : 135 °C
- h) Taux d'évaporation : pas de données
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : pas de données
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : pas de données
- k) Pression de vapeur :  $0,81 \times 10^{-3}$  mmHg (déterminé sur la substance active codlémone).

- l) Densité de vapeur : pas de données
- m) Densité relative : 0.858 à 20°C
- n) Solubilité(s) : Pratiquement insoluble dans l'eau ; soluble dans la plupart des solvants organiques.
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : Pow = 30903 à 25°C (déterminé sur la substance active codlémone).
- p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données
- q) Température de décomposition : pas de données
- r) Viscosité : pas de données
- s) Propriétés explosives : pas de données
- t) Propriétés oxydantes : pas de données

## 9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Exposition aux oxydants forts, à la chaleur excessive, étincelles ou flamme nue.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible d'oxydes de carbone.

## Section 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- a) Toxicité aiguë :

Données sur le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier (codlémone, 1-dodecanol et 1-tetradecanol) :

|                |                                                  |
|----------------|--------------------------------------------------|
| Voie orale :   | DL <sub>50</sub> > 5000 mg / kg p.c. chez le rat |
| Voie dermale : | DL <sub>50</sub> > 2000 mg / kg p.c. chez le rat |

Voie inhalatoire :  $CL_{50} > 5,26 \text{ mg / L d'air chez le rat/4 heures}$

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier irritant sur la peau de lapin.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux de lapin.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour le cobaye.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de données.

f) Cancérogénicité : pas de données.

g) Toxicité pour la reproduction : pas de données.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : pas de données.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : pas de données.

j) Danger par aspiration : pas de données.

### 11.2) Informations sur les autres dangers

Aucune autre donnée disponible.

## Section 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Données sur le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier (codlémone, 1-dodecanol et 1-tetradecanol) :

|            |                                                               |
|------------|---------------------------------------------------------------|
| Oiseaux :  | $DL_{50} > 2150 \text{ mg/kg p.c.}$                           |
| Poisson :  | $CL_{50} < 1,22 \text{ mg/L}$                                 |
| Daphnie :  | $CE_{50} (48 \text{ heures}) = 2,8 \text{ mg/L}$              |
| Abeilles : | $DL_{50} (\text{oral}) > 85 \text{ } \mu\text{g/abeille}$     |
|            | $DL_{50} (\text{contact}) = 203 \text{ } \mu\text{g/abeille}$ |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Se décompose facilement en dioxyde de carbone et eau. Pas de résidus dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### 12.4 Mobilité dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune autre donnée disponible

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux  
 Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

## Section 14 : Informations relatives au transport

|                                                                                                       | Classement ADR                                                                           | Classement IMDG                                                                          | Classement IATA                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                                                                | 3082                                                                                     | 3082                                                                                     | 3082                                                                                     |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>                                                        | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP) | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP) | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                     | 9                                                                                        | 9                                                                                        | 9                                                                                        |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                                                        | III                                                                                      | III                                                                                      | III                                                                                      |
| <b>14.5 Dangereux pour l'environnement</b>                                                            | Dangereux pour l'environnement                                                           | Polluant marin                                                                           |                                                                                          |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                     |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC</b> | Non applicable au transport routier                                                      | Non applicable (pas de transport en vrac)                                                | Non applicable au transport aérien                                                       |

## Section 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE : 4511

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### Section 16 : Autres informations

N° AMM : 990123

#### Phrases H

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertige

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

#### Préconisations relatives à la protection de l'opérateur

Pour l'opérateur, lors de la manipulation des diffuseurs, porter :

- EPI16 vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 12 du 01/04/2026

*Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.*